

000000923 /D/MINFI/DGI/DAG/SDBME/SB/DU 30 OCT 2020

DECISION N°2020/0923/D/MINFI/DGI/DAG/SDBME/SB/DU 2020
 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 N°00000914/AONO/MINFI/CIPM DU 11 septembre 2020
 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA PRODUCTION DU CODE GENERAL
 DES IMPOTS EDITIONS 2020-2021-2022

LE MINISTRE DES FINANCES,

- VU la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- VU la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- VU la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- VU l'ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- VU le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- VU le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- VU le Décret n°2018/0998/PM du 21 janvier 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation de projets d'investissements publics ;
- VU le Décret n° 2018 / 366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics ;
- VU la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°001/CAB/PM du 19 juin 2012 précisant les modalités de passation de contrôle et d'exécution des Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°00000914/AONO/MINFI/CIPM DU 11 septembre 2020.

Considérant la proposition d'attribution N°0000097/MINFI/SG/CIPM/SEC du 15 octobre 2020 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Finances.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : Société MEGA IMPRESSION SARL BP : 1190 Yaoundé, Tel : 00237 677 78 63 89 est attributaire du marché relatif l'appel d'offres susmentionné pour le montant et délai de livraison ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (F CFA)	MONTANT TTC (F CFA)	DELAÏ DE LIVRAISON
Société MEGA IMPRESSION SARL BP : 1190 Yaoundé, Tel : 00237 677 78 63 89	Cent quatorze millions six cent vingt-trois mille deux cent cinquante (114 623 250) F CFA HTVA	cent trente-six millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-six (136 688 226) F CFA TTC	trente (30) jours

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINFI/SG/CIPM
- MINFI/DGI
- DGI
- DGI/DA
- DGI/DA/DA
- DGI/DA/DA/DA

Yaoundé, le 30 OCT 2020
 Le Ministre des Finances

